

LE 11 SEPTEMBRE: LA FIN DU MONOPOLE OCCIDENTAL

Hubert Vedrine

Le 11 septembre: la fin du monopole occidental

Le 11 septembre marque-t'il le début d'une nouvelle ère? Le 11 septembre a été une terrible tragédie et une affreuse humiliation pour les États-Unis, et a eu à ce titre une influence énorme sur la politique étrangère de Georges W. Bush. Mais cela n'a pas été le début d'un «nouveau monde». Il y avait déjà auparavant au sein de l'Islam, dans une minorité très extrémiste, un violent spasme anti modernité, et anti occident. De nombreux attentats avaient déjà eu lieu, moins stupéfiants. Dans un monde global le terrorisme devait inévitablement devenir global. Qu'est-ce qui a vraiment changé depuis dix ans? Le vrai grand changement, c'est la fin du monopole occidental de la richesse et de la puissance, détenu depuis des siècles par les européens, puis par les américains. Ce pouvoir est partagé maintenant avec une cinquantaine d'émergents, Chine, Inde et Brésil en tête. C'est ce que symbolise le G20. A cela s'ajoute les convulsions du capitalisme occidental et de l'économie dérégulée de casino, et l'épuisement de la croissance par surendettement. Mais l'occident a encore de la ressource, s'il se ressaisit et gère intelligemment ses rapports avec les émergents. Quant à ses valeurs «universelles», elles rayonnent par elles mêmes, par leur force d'attraction propre. Y'at-il encore un risque de «choc des civilisations» avec l'islam? Oui, c'est un risque à prendre au sérieux et pas une «théorie condamnable» car de petits groupes, au sein de l'Islam ou en Occident jouent le politique du pire. Il faut conjurer ce risque par des politiques appropriées en Occident, dans le monde arabe et dans les pays musulmans, par la paix au Proche Orient, et dans la durée, par l'éducation. Depuis Bush et «sa» guerre d'Irak, d'autres interventions (peu ou prou) unilatérales ont eu lieu: le droit international a-t-il un sens? Ni plus ni moins qu'avant. La guerre pour le Koweït était légale et légitime. L'intervention au Kosovo justifiée. Celle en Irak en 2003 injustifiée et arbitraire. Mais l'intervention en Lybie a été fondée en droit par la résolution 1973 votée par le Conseil de Sécurité non pas au nom du «droit d'ingérence» très contesté et contestable, mais de la «responsabilité de protéger» qui est presque son contraire, adoptée en 2005 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est un progrès.



Source:<https://www.hubertvedrine.net>

Homepage > Publications > Le 11 septembre: la fin du monopole occidental



11/09/2011